

## Placer la démocratie au centre de l'architecture financière internationale

### *Demands des syndicats au [Forum 2024 sur le financement du développement](#)*

#### **Le Forum sur le financement du développement doit mettre en œuvre un nouveau contrat social**

Le **monde du travail subit des transformations majeures** dues aux nouvelles technologies, au changement climatique, à l'évolution démographique et à la mondialisation, mais aussi aux inégalités croissantes dans les pays et entre les pays. Parallèlement, la planète est confrontée à de multiples **crises interconnectées** – y compris la prolifération des conflits armés - qui rendent le travail décent illusoire pour la majorité des travailleurs et travailleuses, et laissent la promesse des ODD hors d'atteinte.

Dans ce contexte, la CSI appelle à **un nouveau contrat social, qui repose sur six demandes fondamentales: 1) la création d'emplois décents et respectueux du climat garantissant des transitions justes; 2) des droits pour tous les travailleurs; 3) un salaire minimum vital et l'égalité salariale; 4) une protection sociale universelle; 5) l'égalité et la non-discrimination et 6) l'inclusion.**

En outre, en cette année historique où plus de quatre milliards de personnes se rendront aux urnes, **la démocratie et l'État de droit** sont de plus en plus attaqués, ce qui entraîne des conséquences directes sur les droits du travail et les libertés fondamentales. C'est pourquoi la CSI a lancé sa campagne [Pour la démocratie](#), qui vise à unifier le pouvoir des travailleurs vers une vision syndicale de la démocratie et du dialogue social.

Le **Forum des Nations Unies sur le financement du développement a un rôle primordial à jouer pour que le nouveau contrat social devienne une réalité.** Le Forum devrait inviter à soutenir les engagements pris pour réaliser les ODD avec un financement suffisant, à opter pour des politiques de financement audacieuses qui contribuent à la justice sociale, et à démocratiser la gouvernance de la finance, de la fiscalité et du commerce à l'échelle internationale. En outre, il devrait ouvrir la voie à une ambitieuse 4<sup>e</sup> Conférence des Nations Unies sur le financement du développement en 2025, au cours de laquelle les États membres des Nations Unies débattront des ODD à la fois en termes de politique et de financement, et conviendront d'une réforme structurelle de l'architecture financière internationale, afin de l'aligner sur la justice sociale et les valeurs démocratiques.

#### **Recommandations spécifiques sur les axes de travail du financement du développement**

- 1. AUGMENTER ET AMÉLIORER LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT:** Les engagements internationaux visant à consacrer 0,7% du RNB des donateurs à l'APD et à adhérer aux principes d'efficacité n'ont pas été respectés. Compte tenu des multiples élections qui vont avoir lieu cette

année, y compris dans les pays donateurs, les forces d'extrême droite, autoritaires et populistes pourraient continuer à progresser, ce qui aurait un impact négatif sur les budgets de la coopération au développement, ces derniers étant soumis aux intérêts et priorités nationaux. Il est urgent **d'augmenter l'APD et de tenir l'engagement de 0,7%, en allouant 0,15 à 0,20% du RNB aux pays les moins avancés.**

En outre, l'APD devrait permettre de soutenir les politiques essentielles en lien avec l'ODD 8, telles que la création d'emplois décents, le plein emploi, la protection sociale, la santé et la sécurité au travail, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, le travail décent pour les migrants et les jeunes, la formalisation de l'économie informelle, l'élimination du travail forcé, les services publics de qualité, y compris l'économie des soins, et la transition juste.

Les financements mixtes mobilisés par le biais de l'APD devraient promouvoir la création d'emplois décents et garantir le respect des normes de l'OIT, de la diligence raisonnable et des instruments de comportement responsable des entreprises. Les donateurs devraient augmenter de manière significative le financement de la protection sociale de sorte qu'au moins 7% de l'APD soit affectée à la protection sociale d'ici 2030, et faire progressivement passer ce pourcentage à 14%, en recourant notamment au Fonds mondial pour la protection sociale précédemment évoqué.

- 2. ACCROÎTRE LE FINANCEMENT POUR LE CLIMAT ALLIÉ À UNE TRANSITION JUSTE:** Il est urgent de consacrer plus de ressources au financement de la lutte contre le changement climatique et à la transition juste; l'objectif de 100 milliards de dollars US de financement pour le climat par an n'est toujours pas atteint. Selon le dernier rapport du GIEC, les investissements annuels en faveur de l'objectif zéro émission nette doivent être multipliés par trois à six d'ici 2030. Dans les pays en développement, les besoins sont encore plus importants, puisqu'il faut multiplier les investissements par quatre à huit pour que les investissements verts annuels de moins de 500 milliards de dollars atteignent potentiellement plus de 3.000 milliards de dollars par an. L'utilisation de ces ressources doit garantir, conformément à l'OIT et à la Convention des Nations Unies contre le changement climatique, que la transformation vers une économie durable ne laisse pas les travailleurs de côté et garantisse la création d'emplois décents.

Pour combler cet écart, il faudra adopter une approche systémique fondée sur le dialogue social et l'engagement des parties prenantes. Les priorités de la transition juste doivent figurer dans l'engagement pris depuis longtemps par les pays industrialisés envers les pays en développement pour financer la lutte contre le changement climatique, à hauteur de 100 milliards de dollars. Les banques multilatérales de développement (BMD) doivent mettre en œuvre des principes de transition juste solides reposant sur le dialogue social, et les intégrer à des flux de capitaux à plus grande échelle pour contribuer à surmonter les obstacles commerciaux et politiques qui empêcheraient une action climatique inclusive, en particulier dans l'hémisphère Sud. Le financement climatique est nécessaire non seulement pour atténuer le changement climatique, mais aussi pour faire face aux impacts de la crise climatique. Le financement du développement doit augmenter pour **l'adaptation au changement climatique**, qui est actuellement sous-financée.

- 3. RENFORCER LE RÔLE DES BANQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT:** L'augmentation du **financement concessionnel sera nécessaire pour répondre aux besoins de la reprise et de la résilience à venir.** Les banques multilatérales, régionales et nationales de développement et les autres institutions de financement du développement ont un rôle important à jouer en offrant des financements à long terme et anticycliques aux pays en développement. Comme le souligne le rapport 2024 du Groupe de travail interagences des Nations Unies, «si les BMD ont fait des efforts notables pour améliorer les conditions de prêt, la pression exercée pour encourager l'augmentation des capitaux hybrides et des investissements privés est inquiétante et jette un doute sur la disponibilité du financement concessionnel, dont la part dans le total des prêts est en

baisse depuis le pic de 2024<sup>1</sup>.»

Les banques publiques de développement devraient mieux soutenir les besoins nationaux en particulier dans les secteurs stratégiques et inclure systématiquement l'emploi dans des cadres de mesure des résultats qui tiennent compte de la qualité et de la quantité de la création d'emplois, tout en abandonnant les conditionnalités macroéconomiques, la privatisation des infrastructures et des ressources publiques et la précarisation du marché du travail. Les banques centrales devraient veiller davantage au développement dans la façon dont elles créent et orientent les capitaux et, pour ce faire, intégrer d'autres objectifs, tels que le plein emploi et le climat, dans leurs cadres et leurs mandats<sup>2</sup>. Les banques régionales de développement peuvent également être des acteurs clés, à condition que leurs investissements soient en phase avec les ODD.

- 4. VISER LA JUSTICE FISCALE GRÂCE À UNE FISCALITÉ PROGRESSIVE ET À UNE RÉGLEMENTATION MONDIALE:** La mobilisation des ressources nationales doit être accrue par la promotion de systèmes fiscaux progressifs et équitables au niveau national, et donc en évitant les impôts indirects, qui pèsent le plus sur les revenus les plus faibles, affectant la consommation des travailleurs et générant donc des résultats moins bons en termes de croissance du PIB, de création d'emplois et de revenus des ménages. L'APD devrait donc également être consacrée au soutien du renforcement des capacités fiscales nationales, dans le respect des normes internationales de bonne gouvernance. Les gouvernements devraient également lutter contre le travail précaire et informel et promouvoir la formalisation de l'économie informelle, afin d'améliorer les conditions de travail et de renforcer la base de financement. Les gouvernements ont également la responsabilité de lutter contre l'évasion fiscale des entreprises, qui compromet la viabilité des finances publiques et des systèmes de protection sociale.

Au niveau international, la **gouvernance mondiale en matière de fiscalité doit être plus performante** afin de remédier aux inégalités entre les pays et de combattre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. En outre, il est urgent de procéder à une réforme multilatérale de **l'architecture actuelle de l'impôt sur les sociétés**, en prévoyant notamment un plancher d'imposition de 25% pour toutes les sociétés, un passage à l'imposition unitaire comportant des facteurs d'affectation équitables, un impôt sur les milliardaires ou sur la fortune, et une taxe sur les transactions financières.

La CSI est favorable à un cadre renforcé de coopération fiscale internationale, dans lequel les Nations Unies peuvent jouer un rôle central pour répondre à nos demandes de prises de décisions responsables, ambitieuses et transparentes sur les questions fiscales à l'échelle mondiale. Ce cadre peut également mettre sur un pied d'égalité les pays développés et les pays en développement. Nous appelons à la coopération et à la cohérence entre toutes les initiatives aux niveaux multilatéral et bilatéral, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs fixés pour améliorer l'équité nationale par le biais d'une fiscalité fonctionnelle qui bénéficie aux travailleurs et à leurs familles.

- 5. VEILLER À LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES:** doit être au centre des stratégies de financement du secteur privé. Le soutien au travail décent requiert, d'une part, un **cadre réglementaire adapté pour garantir que les investissements soient conformes aux normes de l'OIT et aux principes de comportement responsable des entreprises et, d'autre part, la diligence raisonnable nécessaire pour assurer le respect des droits humains et des droits du travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement**. Il est impératif de progresser vers l'adoption d'un **traité contraignant des Nations Unies sur les multinationales et les droits humains** et de soutenir les

<sup>1</sup> Voir le projet de document [2024 Financing for Sustainable Development Report](#) p.101.

<sup>2</sup> CSI, [Financing a just and sustainable recovery in developing countries](#), octobre 2020.

initiatives régionales de diligence raisonnable.

Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont tout aussi pertinents en ce qui concerne les **véhicules de financement innovants, tels que le financement mixte malgré les préoccupations existantes quant à son importance croissante dans les stratégies de coopération au développement, au détriment de l'APD publique**. En l'absence de preuves cohérentes quant à sa valeur ajoutée en termes d'effets sur le développement, il est essentiel d'améliorer les mécanismes de responsabilité et de transparence, en s'appuyant sur des critères d'éligibilité contraignants et sur le respect des normes internationales de travail, de fiscalité et d'environnement.

Faciliter l'accès au **financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME)** permettra de renforcer leur capacité à créer des emplois et, conjugué à des incitations et des mesures d'application appropriées, de contribuer à la formalisation de l'économie informelle. L'économie sociale et solidaire, comme le souligne la résolution des Nations unies "Promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement durable", peut également jouer un rôle, compte tenu de son potentiel en termes de création d'emplois et de formalisation, en faveur des travailleurs.

**6. PROCÉDER À L'ALLÈGEMENT, LA RESTRUCTURATION ET L'ANNULATION DE LA DETTE:** Les multiples crises auxquelles le monde est confronté ont considérablement augmenté le niveau de la dette mondiale et exposé de nombreux pays au risque de surendettement, ce qui menace les investissements indispensables et fait craindre une «décennie perdue» dans la réalisation des ODD. De même, les taux d'intérêt imposés aux pays endettés à revenu faible ou intermédiaire asphyxient les économies émergentes. **L'allègement, la restructuration et l'annulation de la dette** devraient être appliqués sur demande et en temps opportun aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire soumis à une forte pression. Cet allègement devrait être suffisamment important pour ramener les pays à des niveaux au moins modérés de viabilité de la dette à long terme, éviter le risque de répétition des cycles de crise, et permettre aux pays d'investir dans une reprise en adéquation avec l'ODD 8, propice à la création d'emplois décents et aux politiques de redistribution des revenus. Plus de deux ans après sa création, le **cadre commun du G20 pour les traitements de dette** s'est révélé incapable de remplir cette tâche. Il faut l'améliorer de toute urgence en vue de clarifier, pour les débiteurs comme pour les créanciers, les délais et les attentes en matière d'allègement de la dette, et étendre son éligibilité aux pays endettés à revenu intermédiaire qui en ont cruellement besoin. L'allègement de la dette devrait être automatique pour soutenir les pays victimes de catastrophes naturelles et de désastres environnementaux dus au changement climatique. Tout accord sur un cadre commun amélioré et élargi devrait servir de catalyseur à un **processus multilatéral permanent de sorte à remédier aux problèmes de dette souveraine** et à assurer la participation des créanciers privés à la restructuration de la dette. L'allègement de la dette et les nouveaux financements multilatéraux devraient s'ajouter aux engagements existants et être utilisés parallèlement à la réforme fiscale internationale afin de garantir des investissements suffisants pour la reprise et de ne pas tomber dans le piège de la dette, tout en laissant une marge de manœuvre budgétaire pour les investissements dans les ODD.

**7. DÉFINIR DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR LA RÉAFFECTATION DES DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX:** La CSI, qui soutient les émissions supplémentaires de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI, salue la création du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD) visant à réorienter les DTS alloués aux pays à revenu élevé disposant déjà de réserves suffisantes. L'objectif minimum serait de réacheminer 100 milliards US de DTS vers les fonds fiduciaires du FMI et les banques multilatérales de développement. Le fonds fiduciaire RD est un pas en avant dans la reconnaissance du fait que des **mesures porteuses de transformation sont primordiales** pour anticiper et atténuer les chocs liés au climat, à la santé, à la numérisation et à d'autres difficultés. La communauté internationale n'a pas fait assez pour aider les pays à revenu intermédiaire et faible

et les États insulaires vulnérables pendant la pandémie, ni pour atténuer le changement climatique ou s'y adapter. Les critères d'éligibilité étendus du fonds fiduciaire proposé sont donc les bienvenus. Toutefois, l'accès au fonds fiduciaire ne devrait pas être lié à l'existence d'un programme traditionnel du FMI, ce qui va à l'encontre de l'intention proactive du fonds fiduciaire et a déjà eu des répercussions négatives sur les travailleurs. Le FMI devrait être réformé pour soutenir au mieux la transformation et apporter une réponse efficace à la crise, en évitant les erreurs du passé qui ont affaibli les institutions du marché du travail<sup>3</sup>. En fin de compte, les programmes de financement menés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) devraient être conçus et mis en œuvre dans le cadre d'un dialogue social, dans le respect des normes internationales du travail et en coopération avec l'OIT.

- 8. RÉFORMER LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL:** Nous vivons dans un système commercial mondial déséquilibré qui privilégie les intérêts des entreprises des pays les plus riches au détriment du développement des nations moins riches. Le système commercial international doit être réformé pour donner la priorité à la justice sociale. **Les règles de l'OMC doivent être mises à jour pour inclure les normes du travail et environnementales, garantir une transition juste et respecter le programme de développement. Il faut abandonner le programme des entreprises en matière de commerce électronique** pour permettre aux gouvernements de rechercher des stratégies nationales de numérisation.

**Les normes du travail doivent être intégrées à l'OMC**, par le biais d'une interprétation de ses traités faisant autorité et reconnaissant que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail s'applique à tous les membres de l'OMC qui sont également membres de l'OIT. Une plus grande coopération s'impose entre l'OMC et l'OIT dans le cadre de la Coalition mondiale de l'OIT pour la justice sociale et par une meilleure participation de l'OIT aux procédures de l'OMC en vue d'un respect accru des droits du travail dans la politique commerciale; par ailleurs, les accords commerciaux doivent prendre formellement en compte les instruments de diligence raisonnable et de comportement responsable des entreprises.

**Une transition juste est indispensable dans le commerce pour promouvoir des filières écologiques et des chaînes d'approvisionnement à faible émission de carbone** qui offrent des emplois décents dotés d'un salaire vital et font progresser les droits des travailleurs. Des dispositions spéciales doivent être mises en place pour garantir que les pays en développement bénéficient de la transition climatique. Ces dispositions devraient prévoir un traitement spécial et différencié, des transferts de technologie, un soutien technique et un renforcement des capacités y compris pour les partenaires sociaux, avec le développement des compétences et des qualifications, dans l'objectif d'étendre et d'utiliser des technologies et des modes de fabrication écologiques dans les pays en développement.

Le commerce doit être au service des personnes et non des entreprises. **Une dérogation aux ADPIC ambitieuse est essentielle** pour élargir la suspension des règles de protection de la propriété intellectuelle pour les vaccins contre la COVID-19, dans le but de couvrir toutes les maladies et affections potentiellement mortelles et d'inclure les traitements et les diagnostics.

\*\*\*\*\*

---

<sup>3</sup> Syndicats mondiaux, [Travail décent, négociation collective et protection sociale universelle: le FMI et la Banque mondiale à la croisée des chemins](#), mars 2022.

CSI, [Reforming the IMF for a resilient recovery](#), mars 2021.

## **CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE**

Siège

Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1000 Bruxelles, Belgique

Téléphone: +32 (0)2 224 0211

Fax: +32 (0)2 201 5815

Courriel: [info@ituc-csi.org](mailto:info@ituc-csi.org)

Site web: <http://www.ituc-csi.org>

